

DOSSIER DE PRESSE

COLMAR, LE 11 JUIN 2020

DP - Colmar, ville propre



CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse

03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33

lucie.hamon@colmar.fr

colmar.fr

Bornes de gel hydroalcoolique

28 bornes de gel hydroalcoolique sont installées dans la ville sur du mobilier urbain, à **proximité des parkings en ouvrage**. Elles seront accessibles **gratuitement** aux usagers. Une **carte interactive**, disponible sur colmar.fr, répertorie l'ensemble des **points de distribution**.



© Ville de Colmar - Cliquez pour télécharger le visuel

LES EMPLACEMENTS :

- Parking Mairie : côté rue des Clefs
- Parking Rapp : entrée principale par la place et 1 côté caisse d'épargne
- Parking Lacarre : entrée principale
- Parking St Josse : sortie piétonne côté gardien
- Parking Montagne verte : édicule 1 + édicule 2
- Parking Bleylé : 1 à l'entrée/sortie principale vers la gare
- Marché couvert : 2 côté rue des vigneron et 1 côté rue des écoles
- Place du 2 février vers l'entrée de la bibliothèque
- Place des Martyrs de la Résistance/Quai de la sinn (croisement Rue des Têtes/des clefs/Kléber)
- Croisement rue Saint Nicolas/rue Rapp/rue des clefs
- Croisement rue des Clefs/rue vauban/Grand Rue
- Au début de la rue Vauban (croisement rue vauban/rue Ruest)
- Place des Dominicains (vers rue des boulangers/rue des serruriers)
- Début rue des Marchands (vers croisement avec rue Berthe Molly)
- Vers la maison Pfister (croisement Rues des Marchands/Mercière/Schaungauer)
- Croisement de la rue de l'église / Grand Rue
- Place de la Cathédrale (côté restaurants)
- Place du marché aux fruits
- Au début de la place des 6 Montagnes Noires (côté Grand Rue/Rue St Jean)
- Rue Turenne
- Vers le Centre Europe
- Vers la Galerie Europe / le mail Luxembourg
- A hauteur de la place Saint-Joseph
- Au centre de la galerie du rempart

COÛT TOTAL : 3 280 € TTC

Colmar, Ville propre

Deux campagnes de communication sont mises en place dans la ville afin de rappeler aux usagers les **bons reflexes à adopter**.

Malgré un nombre important de corbeilles de propreté et conteneurs répartis dans plusieurs endroits de la Ville des incivilités sont malheureusement trop souvent constatées avec des masques, des gants ou des mégots laissés à l'abandon sur la voie publique. Pour que notre ville puisse continuer à être citée dans le monde entier comme "sortant d'un conte de fée", les Colmariennes et Colmariens se doivent de respecter et préserver leur cadre de vie.

Un projet de décret prévoit de passer l'amende à **135 euros** (68 euros aujourd'hui) pour les déchets laissés sur la voie publique.



© Ville de Colmar - Cliquez pour télécharger le visuel



© Ville de Colmar - Cliquez pour télécharger le visuel

Il est également rappelé aux habitants, qu'un **numéro vert** (0 800 800 731) est actif pour **signaler des problèmes liés aux déchets (dépôt sauvage ou conteneur plein)**.

Les dépôts sauvages sont en constante augmentation. Les ramasser mobilise quotidiennement un camion et plusieurs agents municipaux. Cela représente un coût non négligeable pour chaque commune de l'agglomération !

Le dépôt sauvage est un acte répréhensible :

- Interdiction de déposer des déchets hors des conteneurs, sous peine de poursuite, y compris lorsque ceux-ci sont pleins. D'autres points de collecte sont accessibles. Tout dépôt sauvage constaté est verbalisable (68€ et 150€) (article R. 633-6 du code pénal).

LES BONS GESTES DE TRI

- Déchirer les cartons avant de les introduire dans le conteneur
- Ne pas déchirer les papiers ni les mettre en boule
- Les gros cartons et les encombrants doivent être déposés en déchetterie (accès gratuit) avec le Pass déchets
- Ne pas mettre les emballages les uns dans les autres
- Déposer en vrac et non dans un sac
- Bien vider les emballages mais inutile de les laver
- Applatir les bouteilles en plastique uniquement dans le sens de la longueur
- Concernant les bouchons plastiques des bouteilles : les laisser sur la bouteille ou les donner à une association

SACS DE PRÉCOLLECTE

Colmar Agglomération met gratuitement à disposition des sacs de pré-collecte réutilisables pour apporter ses déchets aux points d'apport volontaire.

Ils sont à récupérer, soit :

- à la Mairie de Colmar, 1 Place de la Mairie
- à l'accueil du service Gestion des Déchets aux Ateliers Municipaux, 1 avenue de la foire aux vins à Colmar.

MÉMO TRI

En cas de doute sur la destination d'un déchet, le service en ligne "mémo tri", accessible via le site Internet : agglo-colmar.fr, permet de connaître en quelques clics et en fonction de sa commune de résidence, où jeter son déchet ou comment le recycler.



CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr